

Case postale 1365  
1211 Genève 26

**P E T I T I O N**  
**au Conseil Municipal**

Genève, le 24 juin 2008

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous sommes un groupe de plus d'une vingtaine de commerçants qui vous adressent une pétition concernant les conditions qui nous ont été imposées pour bénéficier du domaine public de la Ville de Genève au Bout-du-Monde, afin d'exploiter des stands de nourriture et de boissons ainsi que d'articles artisanaux dans le cadre des événements liés à l'EURO FOOT, plus précisément dans le site du « FAN VILLAGE ».

Nous avons conclu un contrat dit de « concession », qui nous a été concédé par la société « ATTITUDE PRODUCTION SA (APSA) ». La page de garde du contrat comporte le logo officiel de l'UEFA avec la mention « *Contrat Fan Zone officielle de l'UEFA EURO 2008 Plaine de Plainpalais* » et l'indication « *Concessionnaire* ».

De fait, ce contrat, qui a été conçu pour la « *Fan Zone officielle de l'UEFA EURO 2008 Plaine de Plainpalais* » et non pour le « *FAN VILLAGE* » du Bout du Monde, indique dans son préambule que la société APSA est le mandataire de la société NEPSA, qui est elle-même le mandataire de l'Etat chargé d'organiser les manifestations dans ce site.

Le montant du prix par stand, versé à l'avance, s'élève à frs. 30'000.- avec la mise à disposition d'une tente (sans plancher, contrairement à ce qui était prévu) ou environ frs. 4'000.- pour les stands d'artisans  
+ frs. 2'000.- de frais de raccordement pour l'eau et l'électricité (inexistant) ;  
+ frs. 1'000.- pour l'évacuation des déchets.

Conformément à l'article 13 de la loi sur le domaine public, la société NEPSA ou la société APSA ont dû être mises au bénéfice d'une concession accordée par le Conseil d'Etat pour utiliser le domaine public pour le site du « FAN VILLAGE ».

De fait, nous avons été gravement abusés et avons subi des pertes financières importantes, indépendamment des redevances exorbitantes que nous avons dû verser longtemps à l'avance à la société APSA.

En effet, nous voulions pouvoir exploiter nos stands respectifs dans le site de la « FAN ZONE » de la Plaine de Plainpalais. Les organisateurs nous ont dit que le site de Plainpalais était complet ou qu'il ne pouvait pas y avoir de la nourriture provenant de pays hors de l'Europe, ce qui s'est avéré faux, ou qu'il y avait d'autres stands identiques.

Ils nous ont alors proposé, en lieu et place, le site du Bout-du-Monde en nous assurant que ce second site serait également très attractif avec un pronostic d'une présence d'une vingtaine de milliers de participants par jour, principalement du fait de la présence d'un grand camping et en raison de multiples et variées animations prévues, (concerts tous les soirs, jeux pour les enfants, écran géant, qui se trouvait au près du bord de l'Arve à 300 mètres de la « Fan zone », qui elle-même était cachée depuis la route du Bout-du-Monde).

De plus, ils avaient prévu un nombre très important de campeurs. C'est en raison de ces pronostics très favorables et répétés, qu'ils ont justifié le même montant des redevances d'utilisation, que pour le site de la Plaine de Plainpalais, alors que M. Frédéric HOHL déclarait que « *tout serait à moitié prix au Bout-du-Monde* » (cf. page 6 du rapport ci-après de la commission des pétitions).

De fait, le site a été un fiasco total. A part, la première soirée, avec une majorité d'invités, les concerts n'ont bénéficié que de 10 à 50 spectateurs. Il n'y a eu que quelques campeurs et le camping a été fermé le 18 juin au lieu du 29 juin. Bref, le site a été complètement déserté et nous n'avons quasiment rien vendu.

M. Frédéric HOHL, de la société NEPSA, a fait des fausses déclarations à ce sujet et a prétendu que cette désertion provenait uniquement de la pluie, tout en rappelant que les commerçants ne pouvaient pas bénéficier de réductions de ce fait selon les conditions imposées par leurs contrats. Il a pronostiqué que dès le retour du soleil et la fête de la musique nous permettraient de bénéficier d'une importante clientèle. Ce fut encore pire et nous avons dû cesser nos activités pour ne pas augmenter nos pertes !

Les professionnels de tels événements devaient savoir que le site du Bout-du-Monde ne serait pas attractif. Nous avons du reste appris récemment que ce site a été conçu en fonction du camping et devait servir d'alibi par rapport au bruit pronostiqué aux alentours de la Plaine de Plainpalais, comme cela résulte du rapport P-186-A de la commission des pétitions du Conseil municipal et son annexe concernant la pétition « EURO FOOT 2008 ».

Nous demandons à être remboursés, comme ce fut le cas pour une « fan zone » à Vienne. A cette fin, nous avons demandé au Conseil d'Etat et au Conseil administratif de nous communiquer une copie de la concession concédée aux organisateurs des sites de la Plaine de Plainpalais et du Bout-du-Monde, car nous avons appris que la Ville de Genève aurait mis le domaine public gratuitement aux organisateurs.

Si tel est le cas, il se justifie que les organisateurs remboursent les redevances qu'ils ont perçues au Bout-du-Monde par compensation avec les importants bénéfices qu'ils ont dû encaisser grâce au site de la Plaine de Plainpalais, qui a profité d'une très forte affluence du public.

Votre Conseil Municipal a-t-il connaissance et s'est-il prononcé sur la concession concédée par la Ville de Genève à travers le Conseil d'Etat ? Cette concession n'est pas un contrat secret. Il porte sur un bien public et nous demandons à ce que nous puissions en connaître les conditions. Est-il exact qu'il n'y pas eu d'appel d'offres par rapport à cette concession ? Nous demandons des réponses à ce sujet.

En vous remerciant par avance de la suite donnée à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les commerçants de l'ex « FAN VILLAGE » :

Olga OLIVEIRA LOPES (pour les restaurateurs)



Gerard FALCOZ (pour les artisans)

